

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 24 avril 2025

Date de convocation : **10 avril 2025** En exercice : **15** Présents : **9** Votants : **9+3**

L'an deux mil vingt-cinq, le 24 avril 2025 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de M. CHICOINE Daniel, Maire de Le Crouais.

Présents :

Mesdames JAGU Odile, LEBRETON Jocelyne, ODIE Sylvie

Messieurs CHICOINE Daniel, CHOUAN Rémy, GIRARD Gwenaël, GORRE Gérard, TOUANEL Henri, TRUTIN Gilbert

Absents excusés : Mesdames CHERO Marie-Paule, JOUANNE Annie, SANTIER PERCHEREL Manolita, SERVANT Sylvette, Messieurs FORESTIER Jonathan, GLOTIN Patrick

Procuration : Madame CHERO à Madame JAGU, Madame SERVANT à M. TOUANEL, Madame SANTIER à M. CHICOINE

Elu(e) secrétaire de séance : Madame JAGU Odile

2025-21 : URBANISME – DÉLIBÉRATION PORTANT OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE EN VUE DU DÉCLASSEMENT DE CHEMINS COMMUNAUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.141-3 et suivants ;

Vu le Code de la voirie routière,

Considérant que les chemins communaux situés 1, La Chenaie et 15, Les Mollières ne sont plus affectés à l'usage du public et ne présentent plus d'utilité pour la circulation publique ;

Considérant qu'il y a lieu, conformément à la réglementation en vigueur, de procéder à une enquête publique préalable au déclassement de ces chemins communaux ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide de procéder à une enquête publique préalable au déclassement des chemins communaux suivants : 1, La Chenaie et 15, Les Mollières**
- **Charge Monsieur le Maire de solliciter la désignation d'un commissaire enquêteur auprès du Président du Tribunal Administratif compétent, et d'organiser l'enquête publique dans les conditions prévues par la loi.**
- **Informe qu'à l'issue de l'enquête publique, le Conseil Municipal statuera définitivement sur le déclassement des chemins communaux concernés, au vu du rapport du commissaire enquêteur.**

Vote : unanimité

Pour : 9+3, **contre :** 0, **abstention :** 0

Envoyé en préfecture le 09/05/2025

Reçu en préfecture le 09/05/2025

Publié le

ID : 035-213500911-20250509-D2025_21-DE

Pour Extrait Conforme

Le Maire
D. CHICOINE



Le secrétaire de séance
O. JAGU